

# Orientations Budgétaires 2021

Mercredi 10 mars 2021

# Préambule

La Commune aura connu une année 2020 exceptionnelle à plusieurs égards : par l'ampleur d'une crise sanitaire inattendue, par la mobilisation permanente des élus et des agents auprès des habitants afin d'organiser la gestion de cette crise, et par la volonté de maintenir et même développer des services publics, notamment en faveur des plus vulnérables.

Dans ce contexte totalement inédit, la robustesse des structures financières de la Ville, fruit de plusieurs années de gestion rigoureuse et d'efforts conséquents sur les dépenses de fonctionnement, ont été un atout majeur pour Lescar : la Mairie et le Centre Communal d'Action Social ont pu poursuivre et adapter les services offerts aux habitants et aux usagers, mais aussi garantir un filet social à tous les agents eux aussi touchés par la crise, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Le programme politique de l'équipe municipale, dévoilé en janvier 2020, sera nécessairement modifié pour tenir compte des nouveaux enjeux financiers et des nouveaux besoins liés à la réforme de la fiscalité et aux conséquences de la crise sanitaire.

Cependant, l'équipe municipale en place depuis juillet 2020 entend maintenir le cap fixé en matière de projets : plus que jamais, Lescar a besoin d'investissements destinés à garantir l'état du patrimoine public, bâtiments, espaces naturels et voirie, utilisés quotidiennement par tous les Lescariens ; mais aussi à créer du vivre-ensemble autour d'un projet socio-culturel essentiel dans cette période de doutes et d'isolement social.

La politique d'investissement de la Commune sera enfin particulièrement attachée à prendre en compte les nouveaux enjeux liés à l'évolution du climat, autour des questions d'énergie, de déplacement et d'urbanisation, et à permettre l'expression de formes de démocratie participative.

# Loi de Finances 2021

# Principales dispositions LDF 2021

## Lois de finances 2021 : les dispositions intéressant Lescar

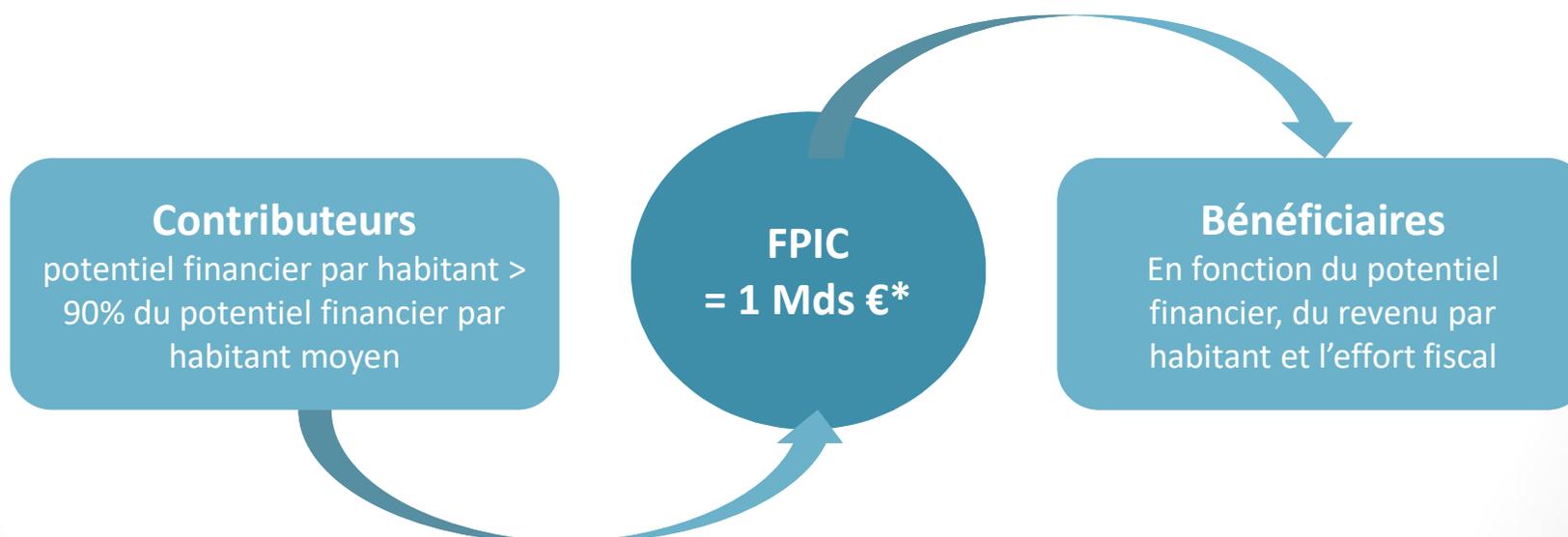
- Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, fin du dégrèvement de la Taxe d'Habitation et mise en place de la nouvelle Taxe Foncière pour les Communes (addition du taux communal et du taux départemental).
- Revalorisation des valeurs locatives de foncier bâti de 0,6%.
- Les valeurs locatives des locaux industriels (ex. Euralis, Dragages Pont de Lescar) sont réduites de moitié. Une compensation « dynamique » est prévue au bénéfice des Collectivités qui subiront une diminution de leurs bases fiscales.
- Le dispositif de péréquation horizontale est maintenu (Fonds de Péréquation Intercommunal, FPIC).
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) créée en 2016, et à laquelle la Commune est éligible, est augmentée d'une part exceptionnelle de 1 Mrd € dans le cadre du Plan de Relance, avec trois priorités de financement : rénovation du patrimoine, transition écologique et résilience sanitaire.
- Lancement du projet de traitement automatisé du FCTVA (risques de perte de recettes), et éligibilité de nouvelles dépenses de fonctionnement spécifiques (solutions informatiques en nuages).

# Une stabilisation du FPIC

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) a été créé en 2012. Son objectif est de procéder à une redistribution horizontale des richesses entre Communes et Intercommunalités.

**En 2020, la Commune a dû s'acquitter de 155 K€ au titre de ce dispositif.** La contribution communale devrait rester stable en 2021, l'enveloppe du FPIC étant gelée à 1 Md €.

## Mécanisme de fonctionnement du dispositif du Fonds de Péréquation (FPIC)



*\*Les Lois de Finance ont prévu une augmentation rapide de l'enveloppe du FPIC, qui est passée de 150 M€ en 2012 à 1 Mds € en 2016. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe n'a pas évolué.*

# Prévisions 2021

# Orientations budgétaires et cadrage politique

Malgré la perte d'un demi-million d'euros de recettes, la Commune pourra afficher de bons résultats au terme de l'exercice 2020 : 2,5 M€ d'excédent brut de fonctionnement (EBF), et une capacité d'autofinancement net de près de 2,0 M€ (CAF nette).

Ces indicateurs conjoncturels ne doivent toutefois pas masquer les effets durables de la crise sanitaire sur les Budgets de la Ville. Les conséquences économiques et financières risquent de se prolonger sur toute la durée du mandat, tant sur le plan des recettes que sur celui des dépenses sociales. Les personnes âgées et dépendantes, dont le nombre grandit chaque année, auront besoin des services de la Commune et du CCAS.

La forte hausse des dépenses de fonctionnement prévue en 2021 met en lumière les besoins impérieux d'entretien du patrimoine de la Commune, particulièrement son patrimoine arboré affecté par une succession inaccoutumée de tempêtes. Elle est également le témoin d'une augmentation de la part des dépenses contraintes et incompressibles dans le fonctionnement des services publics et dans la réalisation des investissements.

La volonté de maîtriser les charges courantes se traduit clairement à travers les dépenses de personnel, dont le niveau ne dépasse pas celui de 2014 (8,4 M€). Après une diminution continue sur plusieurs exercices, les effectifs seront stabilisés autour de 210 ETP. On peut considérer que c'est un seuil pour la Commune, à périmètre constant de services, en-dessous duquel les services offerts à la population et les conditions de travail des agents se dégraderaient rapidement.

# Bilan des effets de la crise sanitaire

## Synthèse des effets de la crise sanitaire sur l'exercice 2020

Charges	Montants
Manifestations, animations, communication	-200 K€
Charges fonctionnement groupes scolaires (dont commande repas)	-80 K€
Charges fonctionnement structures accueil (EAJE, ALSH, MDJ, ESCALE)	-150 K€
Acquisition de matériel sanitaire et prestations entretien	+150 K€
<b>Solde</b>	<b>-280 K€</b>

Produits	Montants
Produits des activités (écoles artistiques, ALSH, etc.)	-450 K€
Produits des galas, spectacles, manifestations	-20 K€
Prestations Caisse d'Allocations Familiales	-30 K€
Diverses taxes et loyers	-60 K€
Aide de l'Etat à l'acquisition du matériel sanitaire	+30 K€
<b>Solde</b>	<b>-530 K€</b>

L'estimation des effets de la crise sanitaire conduit à un solde négatif de 280 K€ sur les charges, et de 530 K€ sur les produits. Après contraction des dépenses et des recettes affectées, **la Commune subit par conséquent une perte nette globale sur la section de fonctionnement d'environ 250 K€.**

# Les données de l'exercice 2021

Les dépenses courantes de fonctionnement progressent fortement par rapport à 2019, principalement sous l'effet des charges d'entretien (budget DAT), de dépenses contraintes (achats repas SPL, contrats maintenance informatique, etc.) ou encore de l'animation de la Ville (manifestations, illuminations).

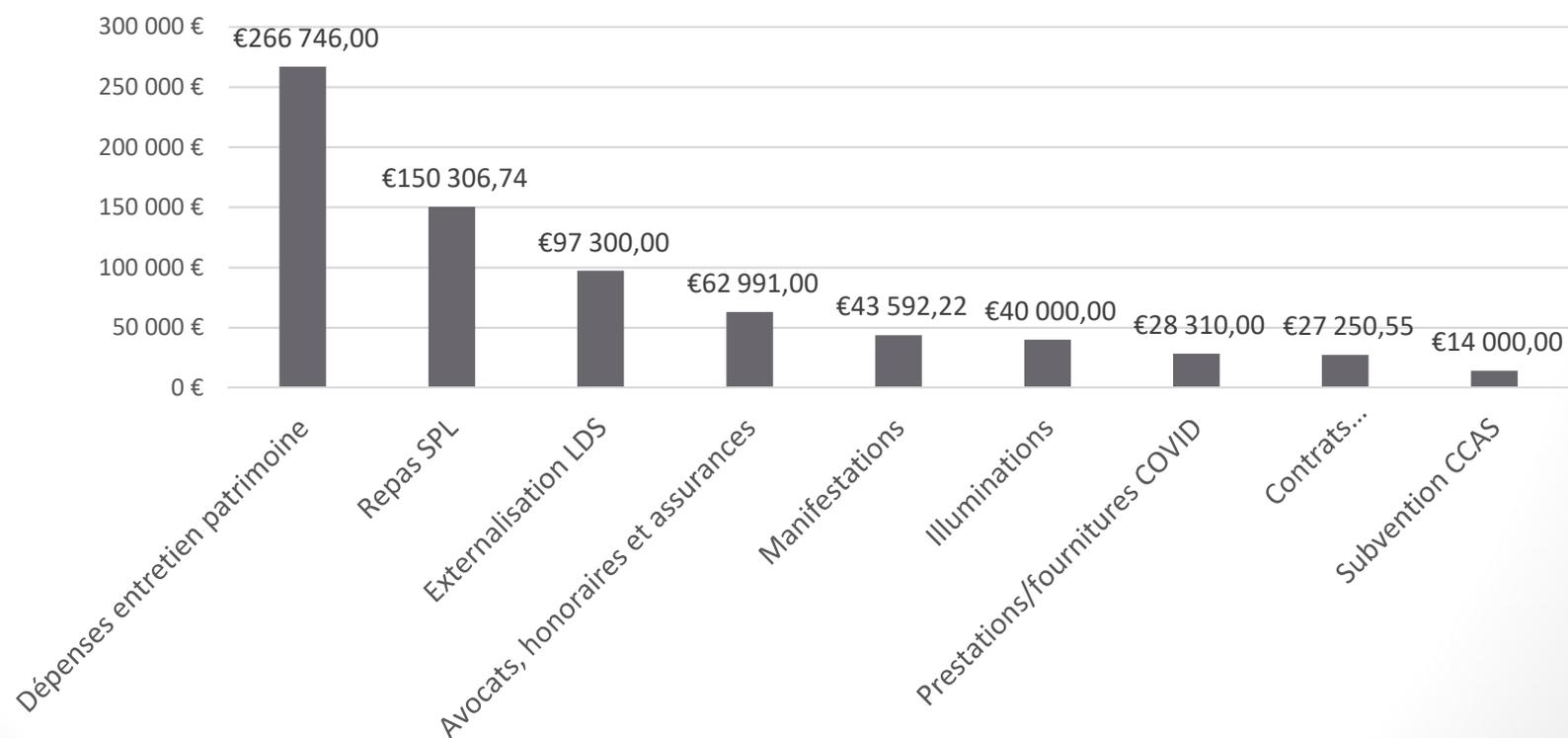
## Dépenses de fonctionnement

Rubriques	CA 2019	CA 2020	OB 2021	Evolution 2019-2021
Charges à caractère général	2 851 K€	2 615 K€	3 500 K€	
Charges de personnel	8 399 K€	8 086 K€	8 465 K€	
Atténuation de produits (dont FPIC et SRU)	171 K€	222 K€	277 K€	
Autres charges de gestion courantes (dont subventions)	998 K€	1 139 K€	974 K€	
<b>Total dépenses courantes</b>	<b>12 418 K€</b>	<b>12 062 K€</b>	<b>13 216 K€</b>	<b>+6,43%</b>
Charges financières	161 K€	136 K€	127 K€	
Charges exceptionnelles	349 K€	128 K€	269 K€	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>12 928 K€</b>	<b>12 326 K€</b>	<b>13 612 K€</b>	<b>+5,28%</b>

# Les facteurs d'augmentation des charges

En prenant 2019 comme exercice de référence, les charges générales (hors dépenses de personnel) augmentent d'environ 650 K€. Les crédits alloués aux dépenses d'entretien du patrimoine sont augmentés de 266 K€ : réparation/maintenance des bâtiments et de la voirie, entretien du patrimoine arboré (notamment suite aux tempêtes).

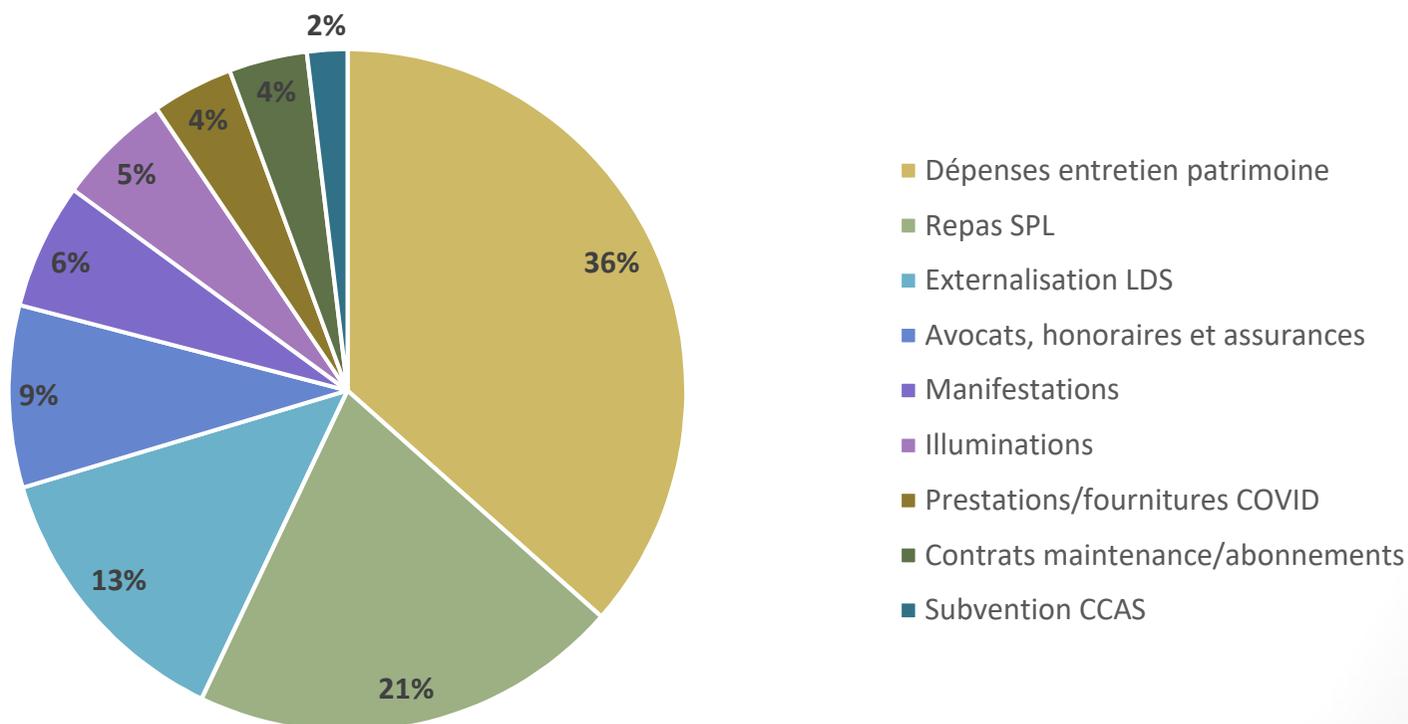
Facteurs d'augmentation des charges (2019-2021)



# Les facteurs d'augmentation des charges

Les dépenses d'entretien du patrimoine expliquent à elles-seules plus du tiers de l'augmentation, et plus de 70% si l'on ajoute les repas commandés à la SPL et l'entretien des bâtiments communaux. La part des dépenses non contraintes (manifestations et illuminations) ne représentent que 11%.

Répartition des facteurs d'augmentation des charges (2019-2021)



# Focus fournitures de repas SPL

Suite à la restitution aux Communes de la compétence « restauration collective » par la Communauté d'Agglomération, une Société Publique Locale (SPL) a été créée en 2018, avec pour objet de fournir des repas de qualité aux structures publiques des Communes actionnaires.

Le montant de l'attribution de compensation restituée la même année couvre la quasi-totalité des repas commandés pour la restauration dans les écoles et au centre de loisirs.

Les repas commandés pour le compte du CCAS sont intégralement remboursés dans le cadre de la convention de mutualisation avec la Commune. Le changement de mode de gestion pour la confection des repas dans les crèches a permis d'assurer la continuité de service, sans renchérir le coût de revient global du repas.

Pour l'ensemble des services, tout ou partie du prix des repas est facturée aux usagers.

Services	Budget SPL 2021	Compensation	Montant
Restauration scolaire	254 000 €	Restitution attribution de compensation par la CDA	291 000 €
Centre de loisirs	44 000 €		
EAJE	40 000 €		- €
CCAS	68 000 €	Remboursement convention mutualisation	68 000 €
<b>Total</b>	<b>406 000 €</b>		<b>359 000 €</b>

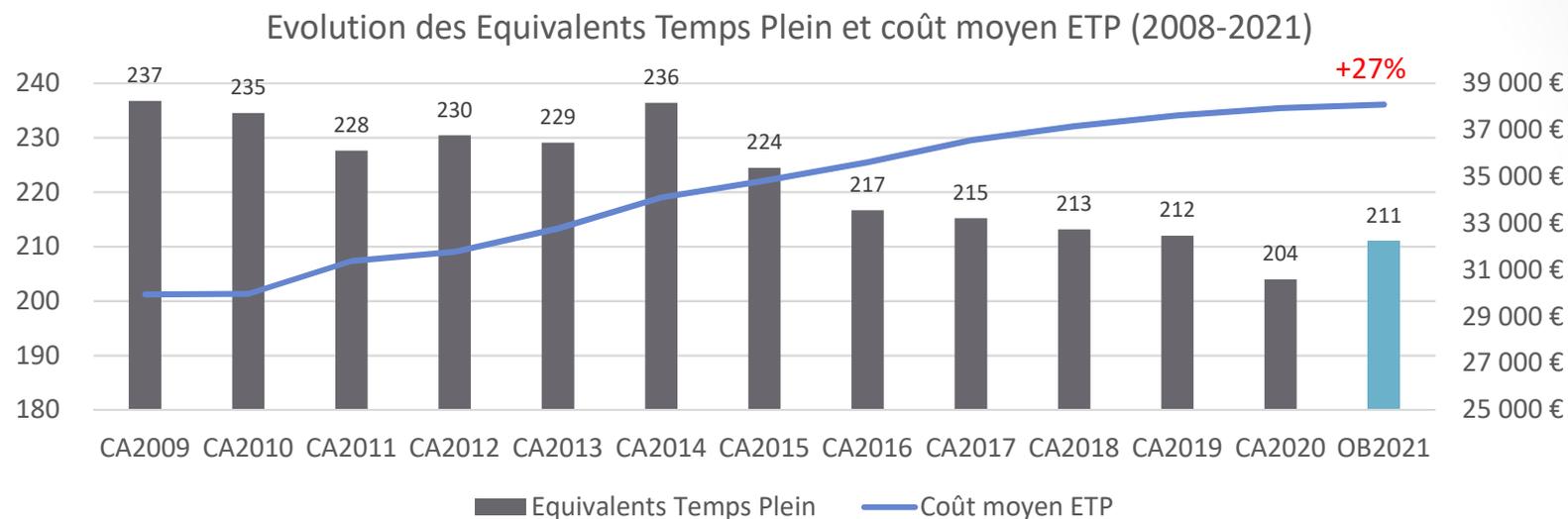
# Déterminants de la masse salariale 2021

La progression de 380 K€ des dépenses de personnel entre 2020 et 2021 est principalement liée aux recrutements effectués et envisagés pour l'organisation des services, dont plusieurs ont été différés en 2020. Le recours aux contrats horaires et heures complémentaires permet également d'assurer la reprise des activités et les remplacements ordinaires dans les structures à taux d'encadrement imposé (EAJE, périscolaire, etc.).

Facteurs d'évolution	Coûts
Entrées de personnel	+247K€
Sorties de personnel	-101K€
Effets entrées/sorties 2020 en année pleine	+29K€
<b>Bilan entrées/sorties</b>	<b>+175K€</b>
Avancements (échelons et grades)	+37K€
<b>Mesures individuelles</b>	<b>+37K€</b>
Contrats horaires/heures supplémentaires et complémentaires	+79K€
Transfert primes/points (PPCR)*	+2K€
<b>Mesures générales</b>	<b>+81K€</b>
<b>Hors flux (dont titres-restaurants, GUSO, assurances, médecine travail)</b>	<b>+87K€</b>
<b>SOLDE GENERAL</b>	<b>+380K€</b>

\*le PPCR comprend des reclassements et des revalorisations pour certains grades, générant de fait une augmentation de la MS

# L'évolution des ETP



*\*données issues des flux comptables du logiciel de paie*

Les Equivalents Temps Pleins (ETP) permettent de ramener à une unité commune l'ensemble des emplois de la Collectivité, quels que soient leur catégorie, leur grade et leur quotité de temps de travail.

Une diminution de 25 ETP est observée entre 2009 et 2019, traduisant les efforts très importants réalisés dans l'organisation des services, d'autant plus que les missions exercées par la Commune n'ont pas diminué sur la même période. Le coût moyen d'un ETP est passé de 30K€ en 2009 à 38K€ en 2020.

Une stabilisation autour de 210 ETP est attendue en 2021, après une forte diminution en 2020 liée aux effets de la crise sanitaire : absences de remplacements dans les structures fermées, et recrutements différés (Police Municipale, Services Techniques, etc.).

# Prévisions dépenses de personnel 2021

Les dépenses de personnel augmenteraient de 4,9% entre 2020 et 2021, mais seulement de 1,0% entre 2019 et 2021, et de 0,9% entre 2014 et 2021.

La masse salariale estimée pour 2021 correspond à une stabilisation des effectifs autour de 211 ETP, qui est le plus bas niveau atteint par la Commune (hors exercice de crise sanitaire).

## Évolution des dépenses de personnel – décomposition par nature

Dépenses de personnel	CA 2014	CA2019	CA2020	BP2021
Flux (masse salariale)	8 065 485,86 €	7 975 509,20 €	7 739 853,86 €	8 037 000,00 €
Hors flux (autres dépenses)	337 482,03 €	423 382,59 €	345 674,27 €	428 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 402 967,89 €</b>	<b>8 398 891,79 €</b>	<b>8 085 528,13 €</b>	<b>8 465 000,00 €</b>

# Les données de l'exercice 2021

Les prévisions de recettes sont en léger repli : l'augmentation du produit des activités et de la taxe sur l'électricité est contrebalancée par des prévisions prudentes sur des recettes incertaines (TLPE, droits de mutation, remboursements du personnel).

Le produit fiscal augmente faiblement en raison des effets de la réforme fiscale : la Commune étant vraisemblablement surcompensée avec la récupération du taux de FB du Département, une partie du produit de la croissance des bases va lui échapper. Le Budget Patrimoine étant structurellement excédentaire, un reversement de 140 K€ est à nouveau prévu sur 2021.

## Recettes de fonctionnement

Rubriques	CA 2019	CA 2020	OB 2021	Évolution 2019-2021
Atténuation de charges	315 K€	319 K€	223 K€	
Produits des services	1 401 K€	848 K€	1 144 K€	
Impôts et taxes	11 599 K€	11 641 K€	11 668 K€	
Dotations et participations	1 425 K€	1 427 K€	1 247 K€	
Autres produits de gestion courantes	216 K€	334 K€	304 K€	
<b>Total recettes courantes</b>	<b>14 955 K€</b>	<b>14 570 K€</b>	<b>14 587 K€</b>	<b>-2,51%</b>
Produits exceptionnels	254 K€	250 K€	218 K€	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>15 209 K€</b>	<b>14 820 K€</b>	<b>14 805 K€</b>	<b>-2,66%</b>

# Les résultats de l'exercice 2021

La CAF nette s'établit autour de 700 K€ à la prévision initiale, et devrait atteindre environ 1 M€ au compte de résultats à l'issue de l'exercice.

Le forte baisse de l'EBF est plus inquiétante sur le moyen terme : elle constitue le signe que les recettes courantes deviennent insuffisantes pour financer de nouveaux investissements ou recourir à l'emprunt, après couverture des dépenses courantes.

A ce stade, **la Commune présente un besoin de financement d'environ 730 K€ pour l'exercice 2021**, le fonds de roulement dégagé sur les exercices antérieurs n'étant pas suffisant pour financer la totalité des dépenses à d'investissement.

## Soldes Intermédiaires de Gestion – capacités d'autofinancement

Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)	CA 2019	CA 2020	OB 2021
Excédent brut de fonctionnement	2 537 K€	2 507 K€	1 364 K€
Capacité d'autofinancement brute	2 281 K€	2 494 K€	1 186 K€
Capacité d'autofinancement nette retraitée*	1 791 K€	1 930 K€	661 K€

\*La capacité d'autofinancement nette retraitée est égale à la CAF nette à laquelle sont retranchés les produits de cession d'immobilisations de l'exercice.

# La fiscalité

# Orientations budgétaires et cadrage politique

Une réforme fiscale de grande ampleur a été lancée par le Gouvernement en 2018. Elle se traduit pour les contribuables par une suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur six années (2018-2023).

A l'issue des débats parlementaires, la Loi de Finances a prévu un mode de calcul de la nouvelle taxe foncière pour les Communes qui sera défavorable à Lescar du fait de la faiblesse de ses taux d'imposition : le coefficient correcteur appliqué au produit de la taxe sur le foncier bâti va engendrer un prélèvement annuel de l'ordre de 100 000 €. Une part du produit fiscal de Lescar est ainsi redistribuée au niveau national.

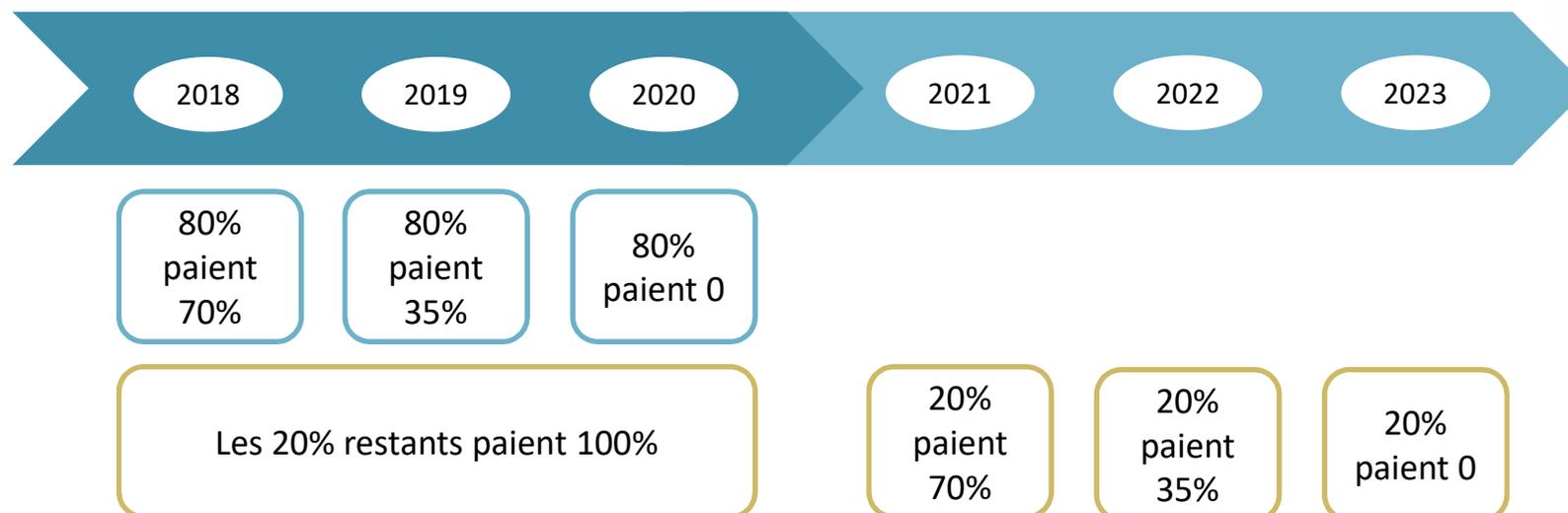
Conséquence immédiate : la Commune perd 200 000 € de recettes fiscales dès 2021, et plus d'un million d'euros cumulés sur le mandat en cours. Si l'on tient compte du Fonds de Péréquation Intercommunal, ce sont près de 2 M€ de prélèvement sur recettes que la Commune va subir.

A cette perte s'ajoute un risque important sur les nouvelles bases fiscales du foncier bâti. Les locaux industriels bénéficient à partir de 2021 d'un abattement de 50% sur la valeur locative de leurs biens. La perte fiscale engendrée par cette disposition doit être compensée, mais le produit de substitution versé par l'Etat sera dans le meilleur des cas gelé jusqu'à la fin du mandat, et probablement diminué comme cela a été le cas de toutes les compensations fiscales. Or, pour la Taxe d'Habitation, la Commune a perçu 148 K€ en 2020, pour une perte réelle de produit de 270 K€.

La DGFIP n'étant pas en mesure de communiquer des informations fiables et définitives au stade des Orientations Budgétaires, il faudra attendre les Budgets Primitifs pour connaître les nouvelles bases fiscales de la Commune, et fixer le nouveau taux de foncier bâti.

# La suppression de la Taxe d'Habitation

Comment se passe la réforme au niveau des **contribuables** ?

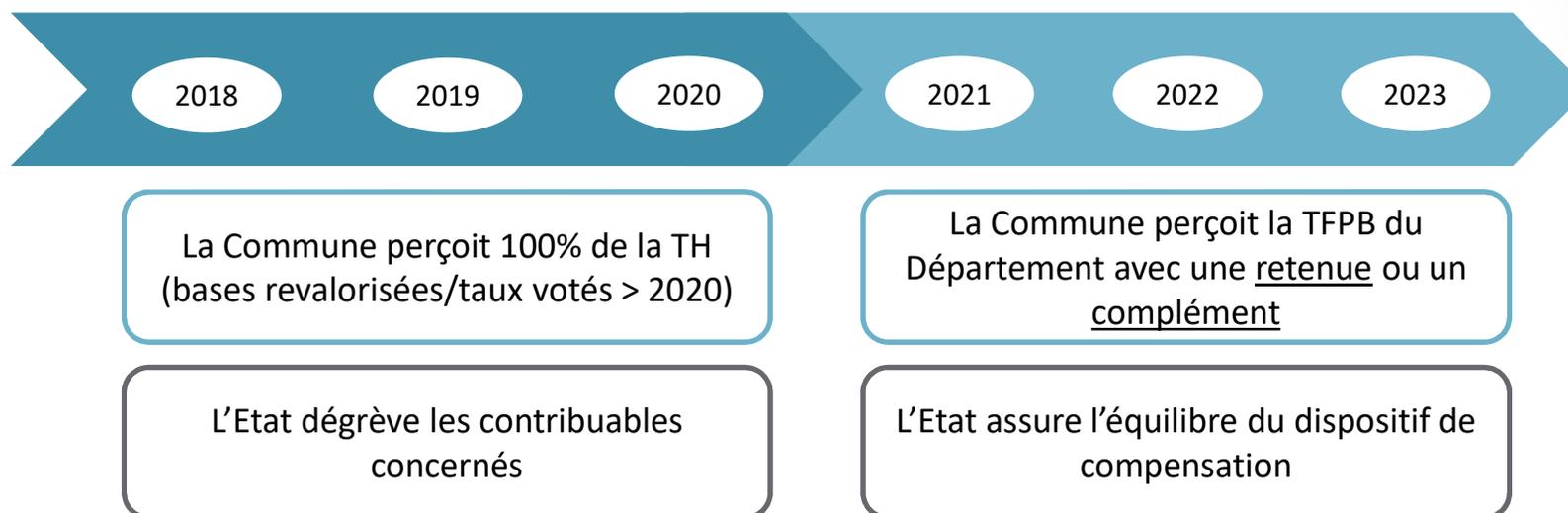


Suppression progressive de la Taxe d'Habitation réalisée sur 6 années.

- 2020 : les 80% des foyers les plus modestes sont totalement exonérés, et les taux sont gelés au niveau de 2019 seulement pour les 20% des contribuables restant.
- 2023 : la TH est supprimée, mais maintien d'une Taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants (avec taux voté en CM).

# La suppression de la Taxe d'Habitation

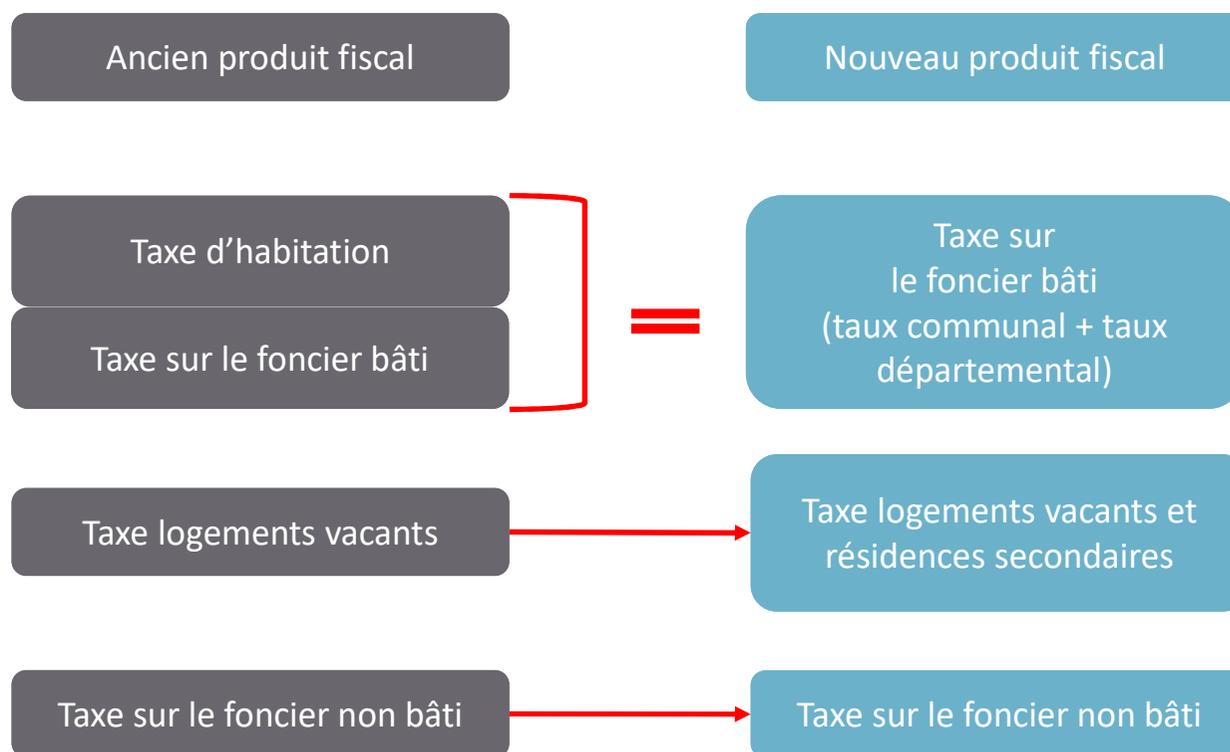
Comment se passe la réforme au niveau des **Communes** ?



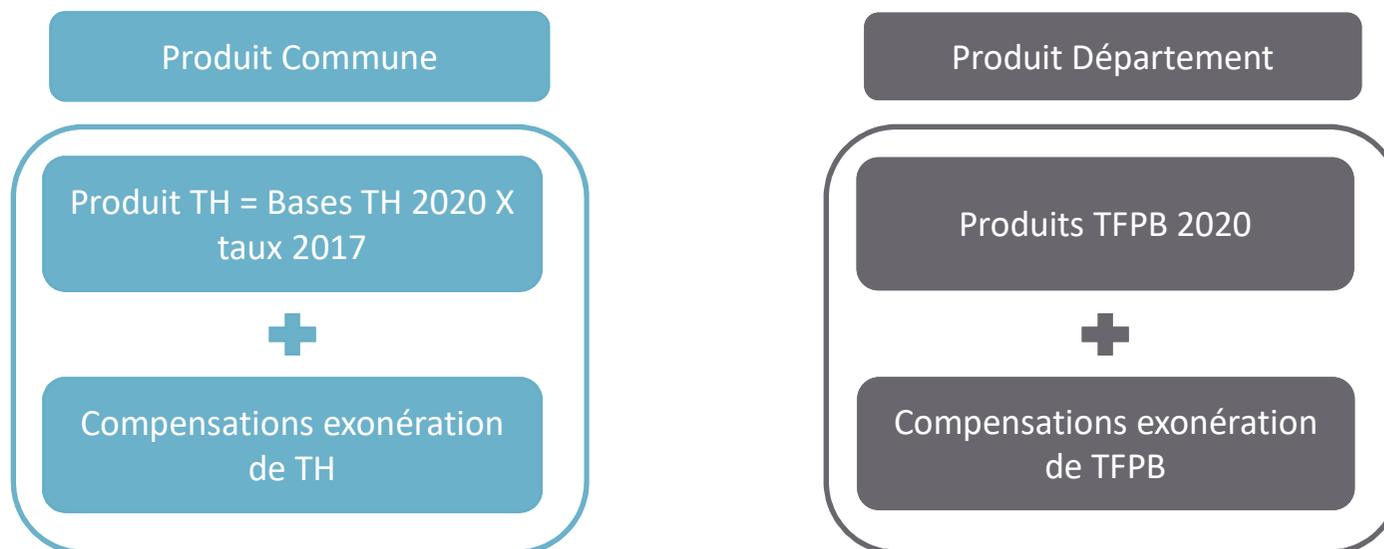
2018-2019 : l'Etat verse une compensation intégrale du produit de TH à la Commune pour les « 80% » dégrévés, la Commune perçoit directement le produit de TH des non-dégravés  
2020 : année de transition, la Commune perçoit une compensation au taux 2017 pour les « 80% » et au taux 2019 gelé pour les « 20% »  
2021-2023 : l'Etat encaisse le produit de TH des « 20% » dégravés, et la Commune perçoit le nouveau produit de TFPB ([taux Commune + taux Département] x bases TFPB)

# Schéma simplifié de la réforme fiscale

Le produit fiscal de la Commune sera constitué du nouveau produit de foncier bâti (TPFB), avec la part départementale, du foncier non bâti (TPFNB), et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS).



# La compensation par la Taxe Foncière



Si différence positive  Sous-compensation

Si différence négative  Sur-compensation

Un coefficient correcteur (baptisé « COCO ») est calculé pour neutraliser la différence :

- Supérieur à 1 si la Commune est sous-compensée
- Inférieur à 1 si la Commune est sur-compensée

# L'équilibre du dispositif

**Communes sur-compensées :**  
Retenue sur le produit fiscal  
(*application du coefficient correcteur < 1*)



L'Etat retient une part proportionnelle de l'augmentation des bases des Communes surcompensées pour la verser aux Communes sous-compensées.

> les Communes sous-compensées sont gagnantes car elles conservent l'intégralité du produit issu de l'augmentation des bases de TFPB.

**Communes sous-compensées :**  
Complément au le produit fiscal  
(*application du coefficient correcteur >1*)



L'Etat abonde l'enveloppe du dispositif si les retenues sont insuffisantes pour financer les compléments versés

Une partie de la fiscalité prélevée sur le territoire d'une Commune sur-compensée est transférée sur le territoire de Communes sous-compensées.

# Application à Lescar

La Commune sera surcompensée, le produit fiscal hérité du Département étant supérieur au produit recomposé de TH. Par conséquent, le coefficient correcteur qui s'applique est inférieur à 1, et va minorer le produit issu de la croissance des bases.

Estimation produit fiscal 2021 – Taxe Foncier Bâti	
Montant de TH à compenser	2 630 K€
Montant de TFB transféré par le Département	2 726 K€
Ecart	96 K€
Coefficient correcteur appliqué (COCO)	0,9824
Nouveau taux communal de TFB 2021	26,77%
Nouvelles bases de TFB 2021	20 590 648
Produit TFB avant prélèvement	5 512 K€
Prélèvement après application du COCO	97 K€
Produit TFB après prélèvement	5 415 K€

← Ecart positif : la Commune est surcompensée.

← Le coefficient correcteur est inférieur à 1.

← La Commune perd 97 000 € de produit fiscal.

# Comparatif des taux de fiscalité

## Comparatif taux TFB Départements

Taux 2020 Département Pyrénées Atlantiques	13,47%
Taux moyen 2019 des Département	17,95%
Ecart	-4,48%

## Comparatif taux TFB Communes 10-20000 hab.

Taux 2020 Commune Lescar	13,30%
Taux moyen 2019 des Communes de la strate	22,58%
Ecart	-9,28%

## Comparatif taux TFB agrégés

Taux 2021 Commune Lescar	26,77%
Taux moyen mini* 2021 des Communes de la strate	40,53%
Ecart	-13,76%

*\*les augmentations de taux votés en 2020 ne sont pas prises en compte (dernières données DGFIP mises à jour).*

Les taux départements et communaux de foncier bâti sont nettement inférieurs aux moyennes nationales constatées.

L'écart moyen avec les Communes de la strate 10 000-20 000 habitants s'établirait autour de 14% sur le nouveau taux de TFB appliqué en 2021.

# Les investissements

# Orientations budgétaires et cadrage politique

Ni le nouveau contexte créé par la crise sanitaire, ni la réforme fiscale défavorable à Lescar, ne remettront en cause les principaux axes du programme d'investissement prévu par l'équipe municipale. Il repose sur deux piliers : la réponse aux besoins d'entretien et de rénovation du patrimoine, et la création d'une dynamique sociale et culturelle.

A cet égard, l'acquisition de l'ensemble immobilier Charcuterie/Estanquet marque le lancement du premier projet structurant du mandat. Les dimensions patrimoniales, culturelles, artistiques et sociales du projet de rénovation sont au cœur de la réflexion.

Pour l'exercice 2021, il est prévu 5,5 M€ au titre des nouvelles opérations d'investissement, dont plus de 3 M€ portent sur l'entretien du patrimoine.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, une enveloppe de 24 M€ est nécessaire pour financer les dépenses contraintes et les nouveaux projets. Les ressources propres de la Commune permettront – sauf aléas majeurs – d'en financer une grosse moitié. L'autre partie devra être financée par le recours à l'emprunt et par le biais des subventions à obtenir, sachant que le taux moyen de financement des opérations d'investissement s'est élevé à 15% sur les huit derniers exercices.

Au regard des intentions exprimées par l'Etat à travers le Plan de Relance, de la politique de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération et des appels à projet du Département, la Commune peut ambitionner un niveau de subventionnement important en soutien de ses investissements. Le lancement de certains projets, voire leur calibrage, sera conditionné à leur plan de financement.

# Les données de l'exercice 2021

Le montant des recettes d'investissement diminue en l'absence d'emprunt inscrit (arbitrage en cours), et en l'absence de nouvelle subvention. Les demandes envoyées n'ayant pas reçu de réponse, les prévisions de subvention seront inscrites en fonction des notifications.

La Commune percevra néanmoins un montant élevé de FCTVA au titre des investissements réalisés en 2019.

## Recettes d'investissement

Rubriques	CA 2019	CA 2020	OB 2021	Evolution 2019-2021
Dotations et fonds (dont FCTVA et Taxe Aménagement)	540 K€	1 129 K€	803 K€	
Subventions d'investissement (dont amendes de police)	1 198K€	711K€	182 K€	
Emprunts et dettes (dont cautions)	2 002 K€	0 K€	12 K€	
Autres immobilisations financières (dont terrains EPFL)	71 K€	24 K€	128 K€	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 250 K€</b>	<b>1 863 K€</b>	<b>1 125 K€</b>	<b>-73,53%</b>

# Les données de l'exercice 2021

Les dépenses d'investissement d'élèveraient à 7,5 M€, dont 6,5 M€ d'investissement et 0,5 M€ de remboursement de la dette en capital.

Le niveau d'investissement est élevé, et correspond à la réalisation ou au lancement de projets d'envergure : toiture de l'école du Laoü, aménagement de l'avenue Carrérot, acquisition de l'ensemble immobilier de la Charcuterie/Estanquet.

## Dépenses d'investissement

Rubriques	CA 2019	CA 2020	OB 2021	Evolution 2019-2021
Remboursement des emprunts	471 K€	517 K€	538 K€	
Opérations d'investissement	3 968 K€	1 477 K€	6 482 K€	
Subventions d'équipement versées (dont logements sociaux)	53 K€	23 K€	164 K€	
Autres immobilisations financières (dont terrains EPFL)	592 K€	124 K€	123 K€	
Acquisitions d'immobilisations	18 K€	98 K€	278 K€	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>5 440 K€</b>	<b>2 239 K€</b>	<b>7 585 K€</b>	<b>+39,43%</b>

# PPI 2021-2025 : les dépenses contraintes

La projection des opérations engagées (« coups partis ») et des opérations correspondant à des besoins d'entretien ou des projets de rénovation permet d'évaluer ce volet du Plan Pluriannuel d'Investissement à 18,1 M€, hors nouveaux projets.

Nature des dépenses	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Opérations lancées 2020/2021	1 351K€					1 351K€
Aménagement avenue Carrérot	885K€					885K€
Entretien/rénovation du patrimoine	3 395K€	2 335K€	2 000K€	2 000K€	2 000K€	11 730K€
Réfection toiture école du Laoü	425K€	410K€				835K€
Réfection toiture cathédrale/relevage orgue	412K€	700K€	700K€			1 812K€
Construction vestiaires cirque	14K€	50K€	200K€			264K€
<b>Total opérations programmées PPI</b>	<b>6 482K€</b>	<b>3 495K€</b>	<b>2 900K€</b>	<b>2 000K€</b>	<b>2 000K€</b>	<b>16 877K€</b>
Rénovation des remparts*						800K€
Rénovation tour de l'évêché*						200K€
Opération de démolition-reconstruction Fourcet*						200K€
<b>Total opérations PPI</b>						<b>18 077K€</b>

\*les calendriers de réalisation des opérations seront connus à l'issu des diagnostic en cours ou lancés.

# PPI 2021-2025 : les nouveaux projets

Le coût estimé des nouveaux projets s'élève à 6,2 M€. Des études préalables seront également nécessaires afin de préciser le coût des travaux prévus pour la création du terrain synthétique, la rénovation/extension du centre de loisirs, et la restructuration de l'avenue Denis Touzanne.

Projets d'investissement 2021-2025	Montants
Création centre socio-culturel Charcuterie/Estanquet	2 500K€
Rénovation/extension centre de loisirs du Liana	1 500K€
Aménagement avenue Denis Touzanne	1 000K€
Création terrain synthétique mixte foot/rugby	500 K€
Études et concession aménagement quartier Lacaussade	500 K€
Fin aménagement Cité Historique (Croix Mariotte, rues Rozier et Callebraque)	240 K€
<b>Total nouveaux projets d'investissement</b>	<b>6 240K€</b>

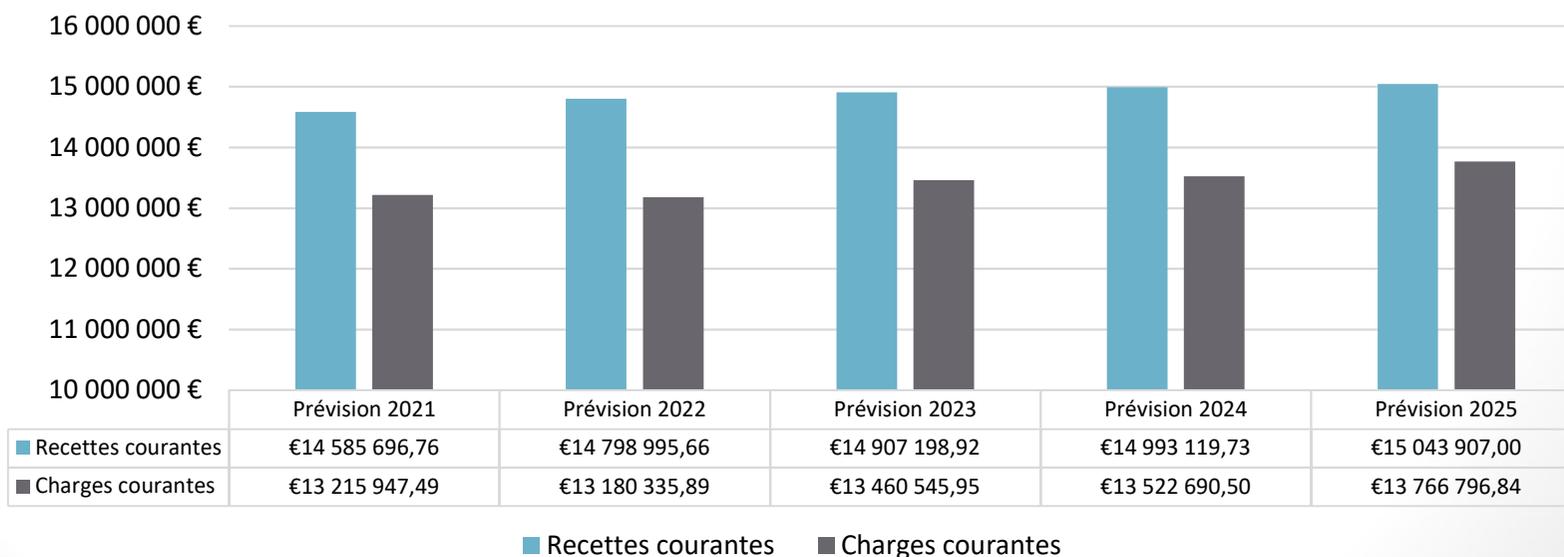
# La trajectoire financière projetée pour 2025

Hypothèses retenues pour déterminer la trajectoire financière de la Ville et ses ressources propres :

- En dépenses : +1,5% sur les charges générales et +1,0% sur les dépenses de personnel, gel du FPIC et des subventions à leur niveau 2021.
- En recettes : recettes d'activités gelées à leur niveau 2019 à partir de 2022, +1,2% sur le produit fiscal (bases/assiette), gel des dotations (CAF) et des compensations fiscales à leur niveau 2021.

Dans ce scénario, la Commune verrait sa CAF brute (utilisée pour calculer le ratio de désendettement) chuter autour de 1,5 M€.

Evolution des dépenses et recettes courantes de fonctionnement (2021-2025)

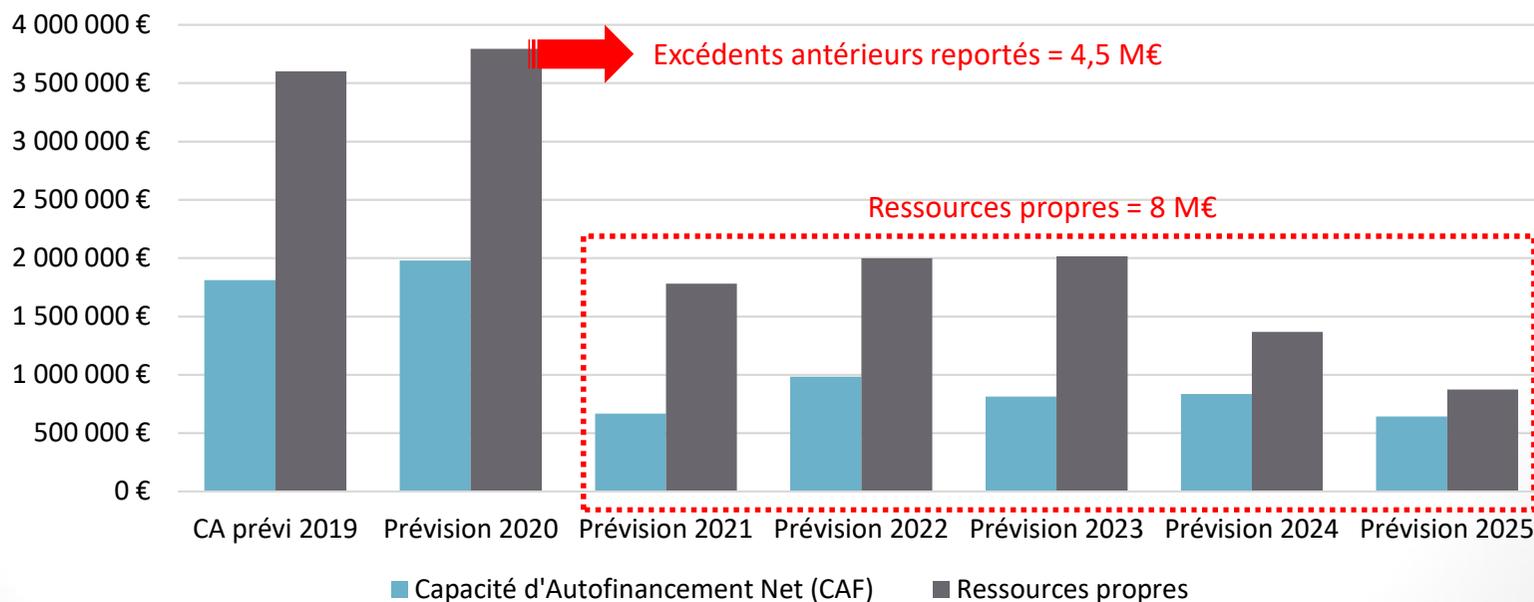


# Estimation des ressources propres

Les capacités de financement sont estimées hors nouvel investissement à partir de 2022 et hors financements extérieurs. Dans ce schéma, la Commune dégage autour de 8 M€ de ressources propres entre 2021 et 2025 dont 6,3 M€ sur la période 2022-2023, auxquels il faut ajouter 4,5M€ d'excédents antérieurs cumulés.

Les dépenses d'investissement d'entretien s'élevant à environ 12 M€ sur le mandat, les ressources propres de la Commune couvrent uniquement ce seul besoin, et sont même inférieures si l'on ajoute les opérations de rénovation lourdes obligatoires (toitures cathédrale et école Laoü).

### Evolution des capacités d'autofinancement (2019-2025)



# Synthèse des projets d'investissement

Les besoins d'investissement globaux sur le mandat s'élèvent à 24,3 M€. Cette enveloppe est partiellement modulable en fonction des aléas qui seront rencontrés par la Commune (avenir de la fiscalité et des dotations, conséquences de la crise sanitaire), et des subventions que la Commune pourra obtenir (fonds de concours Communauté d'Agglomération, plan de relance de l'Etat, etc.).

Pour autant, les dépenses d'investissement indispensables au fonctionnement des services publics de la Commune et au maintien en l'état du patrimoine (bâtiments et voirie) nécessiteront plus que les seules ressources propres dégagées sur le mandat (12,5 M€).

**Le besoin de financement global sur le mandat est compris dans une fourchette de 10 à 12 M€.** En conséquence, le recours à l'emprunt et la mobilisation des ressources fiscales doivent être envisagés dès 2021, dans le cadre d'une stratégie financière pluriannuelle.

Besoins et projets investissements 2021-2025	
Dépenses contraintes	18,1 M€
Nouveaux projets	6,2 M€
<b>TOTAL</b>	<b>24,3 M€</b>

# Mode de financement

# Orientations budgétaires et cadrage politique

Au regard des enjeux qui vont structurer le mandat, et des ambitions d'investissement posées, la stratégie financière vise un double objectif :

- Piloter le niveau des charges courantes de la Commune sur la base des prévisions intégrées dans le nouvel exercice de référence 2021 (13,2 M€), hors crise ou aléas majeur.
- Assurer un niveau d'excédent brut de fonctionnement suffisamment élevé pour assurer le financement du PPI (autour de 2,5 M€).

Il est prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements lourds, qui seront amortis sur 20 à 30 ans (Charcuterie/Estanquet, centre de loisirs, avenue Denis Touzanne, terrain synthétique, etc.). En revanche, les dépenses d'entretien du patrimoine seront en grande partie autofinancées, afin d'éviter un endettement lié aux seules dépenses d'entretien.

Compte tenu des pertes que la Commune va subir dès 2021 sur son produit fiscal, un relèvement du taux de foncier bâti est envisagé. De nouvelles coupes dans les dépenses de fonctionnement dégraderaient le service rendu aux Lescariens, ou réclameraient des baisses de service.

Le besoin de recettes courantes supplémentaires est de l'ordre de 400 000 € par an, d'une part pour compenser la diminution de produit consécutif à la réforme de la fiscalité, d'autre part pour garantir la solvabilité de la Commune à moyen terme et la couverture du besoin de financement de 10/12 M€.

L'effort demandé aux propriétaires lescariens s'élèverait à environ 60 € par an. Il permettra de maintenir la qualité de vie sur la Commune, en réalisant des investissements essentiels pour le patrimoine public existant, et de développer l'offre de services dont vont continuer à bénéficier les usagers.

# Les possibilités de recours à l'emprunt

1

## Reconstitution de la dette

Dettes au 31 décembre 2020	8,2 M€
Capital amorti 2021-2025	2,7 M€
<b>Arbitrage emprunt</b>	<b>2,7 M€</b>

La détermination de l'emprunt mobilisable peut se faire en retenant trois paramètres différents, sous réserve de la solvabilité financière de la Commune et de l'accord des banques.

2

## Dettes < 10 M€

Dettes au 31 décembre 2020	8,2 M€
Dettes au 31 décembre 2025	5,5 M€
<b>Arbitrage emprunt</b>	<b>4,5 M€</b>

La capacité d'emprunt de la Commune doit cependant s'apprécier au regard de la trajectoire du ratio de désendettement sur la durée du mandat. Celui-ci doit toujours rester inférieur à la durée moyenne de remboursement des emprunts (un seuil prudentiel d'alerte de 7 à 11 ans est couramment admis selon les instances et autorités).

3

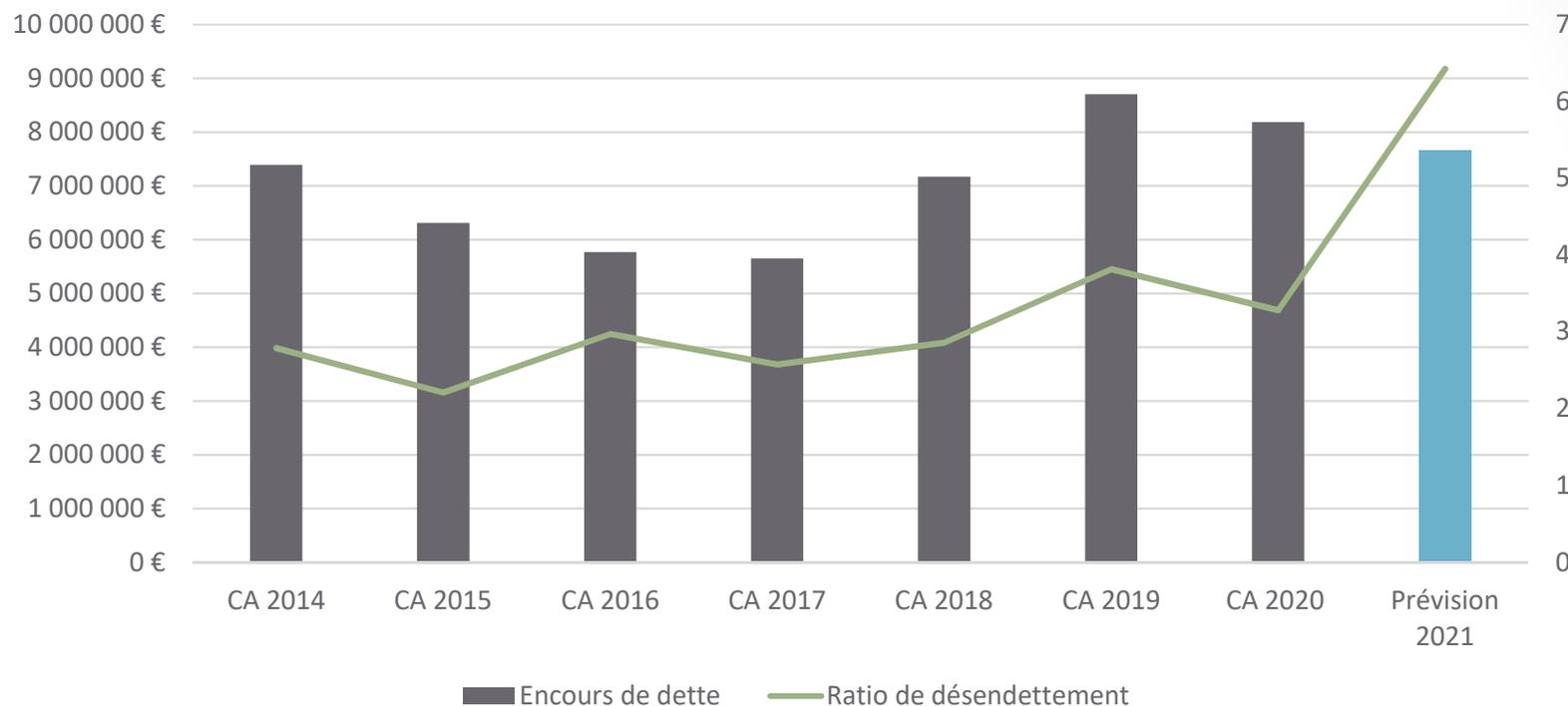
## Ratio désendettement < 7 ans

CAF brute mini	2,0 M€
Dettes soutenables	14,0 M€
<b>Arbitrage emprunt</b>	<b>8,5 M€</b>

Un endettement important ne constitue pas nécessairement un signal négatif, si la Commune dispose des marges de manœuvre requises pour dégager dans la durée une épargne brute suffisante, et maîtrise ses dépenses d'entretien patrimonial.

# Analyse de la dette

Evolution du stock de dette et du ratio de désendettement (2014-2021)



L'encours de la dette a diminué jusqu'en 2017 sous le dernier mandat, jusqu'à la réalisation de l'emprunt de 4 M€ auprès du Crédit Mutuel (en 2018 et 2019). Le stock de dette sera de 7 760 K€ au 31 décembre 2021.

Le ratio de désendettement est resté très faible et inférieur à 4 ans sur toute la période, signe que les capacités d'épargne dégagées par la Commune sont restées suffisantes pour faire face à l'augmentation de la dette.

# Évolution de l'annuité d'emprunt

Evolution de l'encours de dette et de l'annuité (2021-2043)



L'annuité de la dette reste fixe jusqu'en 2029, à 656K€. Une baisse rapide s'amorce ensuite avec la fin du remboursement des emprunts du Crédit Agricole restructurés en 2016, pour parvenir à 201K€.

L'annuité de la Commune est assez faible au regard de son patrimoine et de sa population : l'actif de la Ville est évalué à 120 M€, et l'annuité par habitant est de 45 € contre 86 € pour les Communes de la même strate (données DGFIP 2019).

# Structure de la dette

## Etat prévisionnel de la dette et des emprunts au 31 décembre 2020

Prêteurs	CRD	Date réalisation	Type de taux	Taux d'intérêt	Catégorie	Durée résiduelle	Annuité 2020
Caisse des Dépôts et Consignation	558 099€	2008	Fixe	4,47%	A-1	8	76 676 €
Crédit Agricole	3 825 427€	2016	Fixe	1,12%	A-1	11	378 775 €
Crédit Mutuel	1 869 160€	2018	Fixe	1,70%	A-1	22	98 869 €
Crédit Mutuel	1 931 817€	2019	Fixe	1,70%	A-1	23	102 183 €

La dette du Budget Principal de la Commune ne présente aucun risque financier particulier : quatre prêts à taux fixe, tous classés en catégorie A-1 de la charte Gissler. Cet outil a été mis en place en 2009, afin de classer les prêts en fonction de leur complexité et de leur niveau de risque, et afin de donner une information financière lisible aux élus et aux citoyens.

L'encours le plus important (3 825K€) est issu du refinancement et du compactage effectués en 2016 auprès du Crédit Agricole. Le second emprunt du Crédit Mutuel a été décaissé en janvier 2019.

# Incidences d'une augmentation fiscale

Une augmentation de 1 point du taux de TFPB génère environ 206 K€ de produit fiscal supplémentaire, dont 110 K€ à charge des propriétaires de locaux d'habitation (le solde étant à la charge des propriétaires de locaux professionnels).

Le montant annuel moyen par habitant de Taxe d'Habitation est de 900 € : 40% des contribuables ont bénéficié de sa suppression entre 2018 et 2020, les 60% restant en bénéficieront entre 2021 et 2023.

Données <b>2020</b> de la TFPB	
Nombre de propriétaires assujettis ( <u>locaux habitation</u> )	3 306
Bases de TFPB	11 081 580
Valeur locative moyenne	3 352
Montant de TFPB	1 473 850 €
<b>Montant moyen annuel de la <u>part communale</u> de foncier bâti (taux communal de 13,30%)</b>	<b>446 €</b>

Incidences d'une augmentation des taux sur les propriétaires de locaux d'habitation <b>à partir 2021</b>				
Nouveau taux communal (13,30% + 13,47%)	26,77%	27,77%	28,77%	29,77%
Pourcentage d'augmentation	-	+3,7%	+7,5%	11,2%
Produit global de TFPB	5 415 K€	5 621 K€	5 826 K€	6 032 K€
Montant moyen annuel de foncier bâti par propriétaire LH	897 €	930 €	964 €	1 005 €
<b>Montant moyen annuel de l'augmentation par propriétaire LH</b>	<b>-</b>	<b>+33 €</b>	<b>+67 €</b>	<b>+108 €</b>

# Vue comparée des taux de foncier bâti

Communes et ensembles	Taux 2019
Pau (78 995 habitants)	24,67%
Billère (13 423 habitants)	23,85%
Orthez (11 340 habitants)	23,34%
<i>Moyenne strate 10 000-20 000 habitants</i>	<i>22,58%</i>
Bayonne (50 566 habitants)	19,03%
Lons (13 022 habitants)	16,60%
<b>Lescar (10 478 habitants)</b>	<b>13,30%</b>
Oloron (11 471 habitants)	12,88%
Ustaritz (7 127 habitants)	12,29%

# Annexes

# Exemple d'évolution dynamique (1)

## 1 Le calcul du nouveau taux de TFPB

Rubriques	Montants
Taux TFPB communal 2020 (A)	10%
Taux TFPB départemental 2020 (B)	15%
<b>Taux TFPB communal après réforme (C=A+B)</b>	<b>25%</b>

## 2 Le calcul du COCO

Rubriques	Montants
Produit TH communal 2020 (C)	100 000 €
Produit TFPB communal 2020 (D)	100 000 €
<b>Produit fiscal de référence avant réforme (E=C+D)</b>	<b>200 000 €</b>
Produit TFPB départemental 2020 (F)	150 000 €
<b>Produit TFPB communal après réforme (H=E+F)</b>	<b>250 000 €</b>
<b>Coefficient correcteur (COCO=E/H)</b>	<b>0,8</b>

Dans cet exemple, la Commune est **surcompensée**, puisqu'elle percevrait 250 000 € de produit fiscal après réforme contre 200 000 € avant réforme.

L'application du COCO permet de neutraliser cette augmentation :  $250\,000 \times 0,8 = 200\,000 \text{ €}$

La Commune perçoit 200 000 €, soit son produit fiscal de référence 2020.

# Exemple d'évolution dynamique (2)

## 3 L'année de référence (2021)

Rubriques	Montants
Taux TFPB communal après réforme (C)	25%
Bases fiscales TFPB (I)	1 000 000
Produit perçu <u>sur</u> la Commune (J=CX <sub>I</sub> )	250 000 €
<b>Produit perçu <u>par</u> la Commune (K=COCOxJ)</b>	<b>200 000 €</b>
Produit redistribué par l'Etat (L=J-K)	50 000 €

La Commune applique son nouveau taux sur les bases. Les contribuables de la Commune assujettis à la TFPB paient 250 000 €, mais **la Commune ne perçoit que 200 000 € avec l'application du COCO**.

Les 50 000 € de différence sont injectés par l'Etat dans le dispositif d'équilibrage de la réforme.

# Exemple d'évolution dynamique (3)

## 3 L'évolution des bases (2022)

Rubriques	Montants
Taux évolution des bases (M)	4%
Nouvelles bases (N=I+(IXM))	1 040 000
Produit perçu <u>sur</u> la Commune (O=MXN)	260 000 €
<b>Produit perçu <u>par</u> la Commune (P=COCOxO)</b>	<b>208 000 €</b>
Produit redistribué par l'Etat (Q=O-P)	52 000 €

La Commune applique toujours son taux de 25% sur les bases revalorisées de 4%. Les contribuables de la Commune assujettis à la TFPB paient 260 000 €, mais la Commune perçoit 208 000 € après l'application du COCO.

Le produit fiscal a bien augmenté de 4% (8 000/200 000) par rapport à 2021, ce qui signifie que **la Commune bénéficie d'une part proportionnelle de la dynamique d'évolution des bases : elle encaisse 8 000 € sur les 10 000 € générés par l'augmentation des bases.**

# Exemple d'évolution dynamique (4)

## 4 L'évolution du taux (2023)

Rubriques	Montants
Taux évolution des bases (R)	5%
Nouvelles bases ( $S=N+(RXN)$ )	1 092 000
Evolution du taux (T)	5%
Nouveau taux ( $U=Cx(CXR)$ )	26,25%
Produit perçu <u>sur</u> la Commune ( $V= SXU$ )	286 650 €
<b>Produit perçu <u>par</u> la Commune (W)</b>	<b>232 050 €</b>
Produit redistribué par l'Etat ( $X=V-W$ )	54 600 €

La Commune applique un taux de 26,25% sur les bases revalorisées de 5%. Les contribuables de la Commune assujettis à la TFPB paient 286 650 €, mais la Commune perçoit 232 050 € après application du COCO et d'une formule arithmétique permettant de garantir la perception de l'intégralité du produit issu de la hausse du taux.

Le produit fiscal a augmenté de 11,6% par rapport à 2022, ce qui signifie que **la Commune bénéficie à la fois d'une part proportionnelle de la dynamique d'évolution des bases ET de l'augmentation de taux** (les 5% d'augmentation de taux s'appliquant sur des bases elles-mêmes revalorisées de 5%).